

MERCI D'ENTOURER VOTRE CHOIX DE VALIDATION ANNUELLE

Type de permis (cotisation(s) fédérale(s), redevances et taxes incluses)	Montant à régler <u>sans</u> assurance	Montant à régler <u>avec</u> assurance (22 €)*
Validation départementale petit gibier pour les départements de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val de Marne, Essonne, Val-d'Oise et Yvelines	134.07 €	156.07 €
Validation départementale petit gibier et grand gibier pour les départements Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val de Marne, Essonne, Val-d'Oise et Yvelines	169.07 €	191.07 €
Validation nationale petit et grand gibier Si vous chassez le sanglier dans le 57, 67 ou 68, vous devez acquitter une contribution sanglier de 70€, qui s'ajoute au montant indiqué.	222.05 €	244.05€

Souhaitez-vous recevoir un carnet prélèvement bécasse national : Papier Numérique** Pas de carnet

**Si vous demandez un carnet de prélèvement bécasse numérique, vous devrez ouvrir un compte sur l'application CHASSADAPT, afin d'y renseigner vos prélèvements de bécasse.

*Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information ci-jointe

J'autorise la Fédération interdépartementale des chasseurs d'Ile-de-France à communiquer mon nom et mes coordonnées à tout organisme tiers et à FICIF-services, à des finalités commerciales

Pour une validation pour un autre département ou pour tout autre renseignement, veuillez contacter : « le guichet unique » au 01 34 85 33 00
ou envoyer un message à emmanuelle.goubert@ficif.com

Comment remplir votre demande de validation du permis de chasser ?

DECLARATION
des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

(1) cochez la case correspondante

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER

Code de l'environnement - articles L. 423-12 à L. 423-21 et R. 423-12 à R. 423-24
CAMPAGNE DE CHASSE 2024 / 2025
Demande à adresser avec le montant des redevances, cotisations et participations correspondantes (article L. 423-1 du code de l'environnement), à la fédération départementale des chasseurs à laquelle adhère le demandeur

Identification du demandeur

NOM : 2^{ème} prénom :
1^{er} prénom :
3^{ème} prénom :
Adresse :

Références du (s) Permis de chasser original duplicata
Certificat provisoire de capacité Document étranger équivalent

Numéro : délivré le
Par () : préfecture de N° dépt :
ou OFB / ONCFS (si permis délivré après le 01/09/09)
ou pays (si document étranger) :

Lieu de naissance :
Date de naissance du titulaire :
Portable :
Mail :

Autorisation de chasser accordée par :
(pour mineur et majeur en tutelle)

Père / Mère / Tuteur* :
Juge des tutelles* :
Le : Signature :

* rayez les mentions inutiles et précisez nom et prénom du signataire de la présente autorisation

Numéro d'identification

Si des changements sont intervenus dans votre état civil ou votre adresse mentionnés ci-dessus, veuillez compléter le cadre ci-dessous :

Nom : Prénom(s) :
Adresse : Portable :
Code postal : Commune : Mail :

Je soussigné :

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne s'est appliquée ;
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse, et demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en titre de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous ;
- certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT.

Fait à le Signature :

Nature de la validation demandée (correspondant à la validation de votre permis de chasser pour la campagne de chasse précédente) :

POUR VALIDER VOTRE PERMIS 2024-2025, VOUS AVEZ DEUX POSSIBILITES A COMPTER DU 4 JUIN 2024

SOIT PAR INTERNET :
SUR NOTRE SITE
www.ficif.com

SOIT PAR COURRIER :
EN COCHANT VOTRE CHOIX
AU DOS DE CETTE FEUILLE

ATTENTION : Votre date de naissance est obligatoire
A défaut, votre dossier vous sera renvoyé.

Vérifier les informations vous concernant (identité, adresse, référence de votre permis de chasser).
Si votre titre permanent a été délivré après le 01/09/09, merci d'indiquer le n° de permis à 14 chiffres en bas à droite.
Merci d'inscrire votre n° de portable et votre adresse mail.

Seuls les mineurs ou majeurs sous tutelle doivent impérativement compléter ce cadre

A compléter si les informations reportées dans le cadre 1 sont erronées

Ne pas oublier de signer le recto du présent document.
Attention ! L'absence de signature entraînera le rejet de votre dossier

Etablir un chèque du montant total à l'ordre du « régisseur de recettes de la Fédération des Chasseurs »

Merci de retourner l'ensemble des documents à l'aide de l'enveloppe pré-adressée ou au service de traitement du permis de chasser – FICIF – 3 rue Paul Demange – CS 50005 – 78519 RAMBOUILLET cedex